

**17/01/2017 : Gaspillage alimentaire : l'urgence d'une action concrète !
– Angélique Delahaye (PPE, Fr)**

« Compte tenu des enjeux internationaux, le gaspillage alimentaire est devenu une priorité. Le Parlement européen a, à de nombreuses reprises déjà, attiré l'attention sur cette problématique par des rapports et des résolutions, dont une en 2015 à laquelle j'ai ajouté un amendement encourageant la création de conventions prévoyant que le secteur du commerce alimentaire de détail distribue les produits non vendus à des associations caritatives » a indiqué Angélique Delahaye.

« Je suis heureuse de voir que la Cour des comptes européenne lance aujourd'hui, via son rapport, un appel dans ce sens. Ce rapport présente de nombreuses remarques, que je partage, dont celle invitant la Commission à une action plus rapide et concrète » a poursuivi la députée européenne.

« Actuellement, au sein du Parlement européen, au travers du paquet sur l'économie circulaire et du rapport d'initiative relatif à « *l'utilisation efficace des ressources : réduire le gaspillage alimentaire, améliorer la sécurité alimentaire* », nous travaillons d'arrache-pied à cette problématique. Pour ma part il est urgent d'établir des axes prioritaires. Le premier, essentiel, est une définition claire et précise du « gaspillage alimentaire ». Il convient aussi de mettre en place une méthode et des indicateurs communs et harmonisés qui permettront de fixer des objectifs et de mesurer de façon précise la réduction de ce dernier. Enfin l'implication de tous les acteurs, du producteur au consommateur, est primordiale. L'information et l'éducation des citoyens sur ce sujet est fondamentale » a ajouté la députée européenne.

« Il est urgent que la Commission européenne fasse des propositions précises. Il est plus que temps d'agir ! » a conclu Angélique Delahaye.